

**COMPTE RENDU DU CTPD DU 24/09/2009**

L'ordre du jour était :

- Avis formalisé sur la création juridique du SIP de Figeac
- Calendrier prévisionnel de mise en place du SIP de Cahors et du PRS
- Présentation du projet immobilier d'installation du SIP de Cahors et réinstallation du CDIF et de la CH.
- Questions diverses

**I) Avis formalisé sur la création juridique du SIP de Figeac**

Mme MARGERIT nous a exposé les formalités de la création juridique du SIP de Figeac qui interviendra le 01/12/2009. Elle a rappelé toutefois que le respect des métiers de chacun est une priorité. Chacun garde ses missions et ses outils informatiques, seul l'accueil sera généraliste. Il nous est précisé que la caisse du SIP sera tenue par la gestion publique locale sous la responsabilité du comptable ( ex trésor). Au niveau des effectifs 2 agents du Trésor sont affectés au SIP, l'encadrement du SIP sera assuré par 3 cadres issus de la filière fiscale. Un plan de formation des agents comprenant 4 modules est programmé. Ce sera une formation locale.

Vote : - 1 abstention parité syndicale

- 5 pour administration
- 4 pour parité syndicale

**II) Calendrier prévisionnel de mise en place du SIP de Cahors et du PRS**

Le PRS ( pôle de recouvrement spécialisé) sera mis en place à la date du 01/09/2010. La tête de ce pôle sera prise par un cadre A de la gestion publique. Il s'agit du regroupement du PRF (pôle de recouvrement forcé) et du service du recouvrement contentieux de la Trésorerie Générale. Le dossier de mise en place de ce pôle est toujours en cours car les modalités de regroupement de ces services ne sont pas encore déterminées ( seuil des dettes pour le passage des dossiers au PRS, nombre d'agents constituant le pôle,...)

Le SIP de Cahors sera mis en place au 01/04/2010 au 1er étage de la Rue des Carmes à la place de la CH. Une équipe de 4 personnes originaires du Trésor (1A, 1B, et 2C) rejoindront les agents du CDI/CDIF.

**III) Présentation du projet immobilier d'installation du SIP de Cahors et réinstallation du CDIF et de la CH**

Les travaux commenceront en fin d'année. Ils se feront sur trois tranches :

- aménagement des locaux du couloir au 1er étage afin d'y installer le CDIF
- aménagement des locaux actuels du CDIF pour y installer la CH
- et aménagement des locaux actuels de la CH pour y installer le SIP

A terme les brigades de vérification et l'ICE rejoindront le deuxième étage qui aura été libéré. La salle de formation actuelle devant être récupérée par le SIP sera déplacée dans les locaux de l'actuelle Trésorerie.

Pour permettre une meilleure rationalisation des locaux, une opération est menée avec les archives départementales afin de leur confier les meubles à plans se trouvant au CDIF et les anciens registres de la CH.

## **IV)Question diverses**

### **Pandémie :**

Un plan de continuité de l'activité est mis en place. Seuls les pouvoirs publics décideront d'une restriction des activités ou du port de masque pour les personnels de l'accueil.

Pour plus de renseignements sur la pandémie la DSF a mis en ligne un lien vers les sites officiels.

### **Vidéo surveillance :**

Un système de vidéo surveillance a été installé dans les locaux de l'accueil commun Rue Victor Hugo. Ce système vise à assurer la sécurité des agents (autorisation préfectorale). Seul l'organisme chargé de la télésurveillance a accès aux images enregistrées qui ne seront visualisées qu'en cas d'agression des personnels.

Une information sur le fonctionnement de ce système sera apportée aux agents de l'accueil.

### **Gestion de la file d'attente à l'accueil commun:**

Un gestionnaire de file d'attente est préconisé à l'accueil commun. Il faut désormais attendre les marchés nationaux pour pouvoir y prétendre.

**Pour le dégagement de la caisse du SIE:** il a été demandé par les agents du service comptabilité du SIE si les dégagements de leur caisse pouvait être effectués auprès de la TP. La question sera posée au TPG afin de savoir si cette solution est possible. A terme la piste d'une caisse commune SIE/TP est envisagée.

**En ce qui concerne la climatisation de la passerelle** il nous a été rappelé qu'une passerelle est une véritable serre lors de fortes chaleurs et que la climatisation y est donc obligatoire.

A cette occasion les OS ont rappelé au DSF les problèmes récurrents liés aux conditions thermiques auxquelles sont soumis les agents dans leur cadre de travail.( aussi bien l'hiver que l'été).

**Une réunion des cadres A aura lieu le 6 Octobre prochain.** Cette réunion aura pour but de mutualiser les expériences de chacun dans le cadre de son métier, et de mieux connaître les différentes appréhensions du rôle du cadre A aussi bien en gestion publique qu'en filière fiscale.